

option Agroéquipements

RNCP2352 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	BEPA — Brevet d'études professionnelles agricoles
Code(s) NSF	210
Code(s) ROME	A1101
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'agriculture

<http://www.agriculture.gouv.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Les tâches qui lui sont confiées sont accomplies sur le lieu même où évoluent les matériels et équipements.

Selon les conditions ou les lieux où il exerce son activité, l'agent de conduite et entretien des agroéquipements est appelé :

- soit à exercer en autonomie son activité de choix du matériel, réglage, conduite et entretien des équipements ;
- soit à exercer cette activité sous le contrôle et les directives d'un encadrement technique ;
- soit à participer à la mise au point des directives d'utilisation des matériels destinés à d'autres usagers.

L'ouvrier qualifié en Conduite et entretien des agroéquipements a acquis les savoir-faire professionnels d'au moins l'une des dominantes :

- matériels agricoles, horticoles ;
- matériels forestiers ;
- matériels de parcs et jardins ;
- matériels d'entretien et aménagement de l'espace rural ;
- bâtiments et équipements d'élevage ;
- équipements de production, première transformation, conditionnement, stockage de produits agricoles (grains, fruits, légumes, vins...) ;
- irrigation, drainage.

Pour chacune de ces dominantes et dans le respect des spécificités des équipements et de leur milieu d'utilisation, l'ouvrier qualifié doit :

- comprendre le fonctionnement des systèmes et s'adapter à leur évolution technologique,
- comprendre l'utilisation de ces équipements,
- exécuter les actes professionnels relatifs aux interventions d'entretien et de maintenance de premier niveau dans le respect des règles de sécurité.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Secteur d'activités :

On entend par conduite, l'utilisation raisonnée des matériels et équipements.

On entend par agroéquipements, les matériels et installations utilisés pour la production et la manutention de produits agricoles, animaux et végétaux, leur stockage, conditionnement, première transformation, l'entretien du paysage et la protection de l'environnement.

Il exerce notamment ses activités :

- en exploitation agricole, horticole,
- dans les CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole),
- dans les entreprises de travaux agricoles, forestiers, paysagers...,
- dans les entreprises de distribution d'agroéquipements et fournitures pour l'agriculture,
- dans les stations de stockage et de conditionnement des produits agricoles,
- auprès des collectivités locales.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Types d'emplois accessibles :

Ouvrier qualifié en Conduite et entretien des agroéquipements avec au moins une dominante.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 889 €
Familles professionnelles (FAP)	A0X43 — Conducteurs d'engins agricoles ou forestiers · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	5 161
Jugés difficiles à recruter	46 %
Emplois saisonniers	65 %
Familles professionnelles (FAP)	A0X43 — Conducteurs d'engins agricoles ou forestiers

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est composé d'enseignants d'établissements agricoles publics et privés justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparant au brevet d'études professionnelles agricoles, et, pour moitié, au maximum, d'employeurs et de salariés des professions concernées, ainsi que de personnalités qualifiées.

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP10537

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Site Internet de la communauté éducative de l'enseignement agricole public français : [educagri.fr](http://www.educagri.fr)
<http://www.educagri.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/2352/>